



Compte rendu de la réunion Peuplier et Zone Natura 2000 dans le Val de l'Ailette

Le 30 Novembre 2010 à Manicamp

➤ **Personnes présentes :**

Lionel COQUELET, Chargé de projet TRANSPOP2, CARAH, Région Wallonne

Grégory COUE, Technicien mobilisation des bois, CRPF Nord Pas de Calais Picardie

Guillaume COUSSEAU, Co-directeur du Groupement Sylvicole de l'Aisne (GSA) et animateur du Syndicat des Forestiers Privés de L'Aisne

David FRIMIN, Responsable de l'Antenne Aisne au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Pascaline LOQUET, Chargée de mission au conservatoire d'espace naturel de Picardie, antenne Aisne

Patrick POLIAUTRE, technicien spécialisé dans le peuplier et la populiculture, CRPF Nord Pas de Calais Picardie

Mathieu WILLMES, Chargé de mission Natura 2000, DREAL Picardie

Marion ZAPATER, Chargée de mission peuplier TRANSPOP 2, CRPF Nord Pas de Calais Picardie

➤ **Ordre du jour :**

- Identification des zones à enjeux écologiques importants sur les communes de Manicamp et Bichancourt, intégrées dans un « plan de développement peuplier »
- Présentation des zones propices et non propices à la populiculture sur ces communes, visites de 5 peupleraies aux potentialités différentes.
- Discussions sur la mise en place d'une gestion cohérente de la place du peuplier sur le territoire d'étude (moyens d'actions, propositions de projets...)

➤ **Objectifs du projet:**

Dans le cadre du projet TRANSPOP 2, qui a pour objectif de dynamiser la filière populicole en Picardie, Nord Pas de Calais et Wallonie, Le CRPF, le CARAH et le GSA collaborent sur un plan de développement peuplier (PDP) dans le Val de l'Ailette (communes de Manicamp, Bichancourt, Saint Paul au Bois, Saint Aubin). Les objectifs de ce PDP pilote sont d'identifier et de lever les obstacles à



la gestion forestière sur ces territoires. Ainsi, différentes actions sont menées dans le cadre du PDP afin de regrouper les travaux forestiers et l'exploitation des bois, et d'améliorer la qualité de peuplements futurs et existants.

Afin d'avoir une approche territoriale cohérente et réfléchie, les acteurs du projet souhaitent échanger pour initier la mise en place d'actions complémentaires entre les acteurs de ce site. Cette réunion est l'occasion d'une première rencontre et de positionnement des attentes de chacun.

➤ **Brève description du site du point de vue de la conservation des espaces naturels**

- La moyenne vallée de l'Oise est une zone d'importance écologique pour des espèces comme le râle des genêts, dès lors que les espaces sont suffisamment ouverts. La zone de Manicamp et Bichancourt n'est cependant pas la zone la plus visitée de la moyenne vallée de l'Oise, car elle présente un caractère plus fermé que des sites situés plus à l'Est (La Fère, Condren).
- Les peupleraies de ce secteur sont gérées de manière extensive. En outre, leurs morcèlement, entraîne une mosaïque dans le paysage. Cette caractéristique, bien que bénéfique d'un point de vue général pour la diversification des espèces (multiplication des habitats), n'est cependant pas souhaitée dans le cas particulier de la préservation du râle des genêts (pour qui il est nécessaire d'avoir de grandes étendues).
- La mégaphorbiaie sous peupleraie est référencée comme un habitat d'intérêt communautaire. Cependant, dans le secteur de l'étude, la mégaphorbaie est très riche en Asteracée au détriment d'autres espèces d'intérêt écologique plus important. De ce fait, cet habitat n'est pas à favoriser sur ces deux communes.
- Le conservatoire a acquis des parcelles de peupleraies, ces parcelles ont été reconverties en prairie de fauche, afin de favoriser les espaces ouverts.
Le conservatoire possède également d'autres parcelles de terre. L'éventualité d'échange de parcelle entre les propriétaires de peupleraies et le conservatoire a été abordée. David Frimin souligne que les échanges impliqueraient de lourdes démarches administratives. Les parcelles échangées feraient au préalable d'une étude des potentialités stationnelles

➤ **Brève description du site d'un point de vue populier**

- La populiculture a beaucoup évolué depuis de nombreuses années, et il n'est maintenant plus question de conseiller la plantation de peuplier sur des stations sur lesquelles il n'est pas adapté (cf brochure « Peuplier un partenaire durable » et « Milieux humides et populiculture en Picardie » pour plus de précisions).
- La définition de stations adaptées à la populiculture dépend des caractéristiques de texture et de structure du sol, qui influencent également la hauteur de la nappe d'eau (NB : la structure et la texture du sol ne sont pas forcément liées à la distance du cours d'eau). Un sol avec une proportion d'argile très importante près de la surface du sol ne permettra pas un bon développement du système racinaire de la plupart des cultivars. .



Planter du peuplier sur de tels sols se répercuterait sur la productivité de la peupleraie et augmenterait les risques de déstabilisation du peuplement (chablis, affaiblissement des arbres...)

- La carte des sols de l'Aisne donne une première indication des potentialités populicoles, mais reste une approche peu précise et non exhaustive, qu'il convient de compléter par une description plus fine du sol (sondage à la tarière) avant de conclure quant au type de station.
- Sur les communes de Bichancourt et Manicamp, les parcelles de peupliers sont peu entretenues et beaucoup de Beaupré rouillés sont encore présents. Les parcelles de peupleraie de ces communes sont implantées sur des sols très contrastés. Certaines peupleraies sont donc sur des stations productives et d'autres sur des stations inappropriées.

➤ Echanges pour une approche territoriale concertée

Il est intéressant d'avoir une approche concertée, dans laquelle tous les acteurs et les propriétaires se retrouvent.

Les discussions ont mis en avant l'intérêt de disposer d'outils d'aide à la décision permettant de définir de manière objective les potentialités populicoles des sites à forts enjeux écologiques. Il pourrait s'agir d'une cartographie des peupleraies qui n'auraient pas leur place sur certains territoires aux vues des critères du conservatoire espaces naturels. Cette carte serait complétée par une étude qui indiquerait les potentialités populicoles de ces parcelles. **Ces données, ou les cartes issues de ces zonages seraient des outils d'aide à la gestion fournis à titre indicatif mais ne présenteraient aucunement une valeur d'obligation pour le propriétaire, ni réglementaire sur le territoire.** Les résultats de cette étude pourraient ensuite être indiqués aux propriétaires, au cours de réunions de vulgarisation. De ce fait, les propriétaires effectueraient leur choix de gestion en toute connaissance de cause.